Examen ou concours : [illegible]

Spécialité/option :

Repère de l' épreuve : CAS PRATIQUE

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note : 17,50/20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

A Ville de X, le xx/xx/xxxx

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Espace
Direction générale de la Recherche
et de l'innovation

Note à l'attention de M. le Directeur

Objet : - Présentation de la stratégie spatiale française 2025 - 2040
- Présentation du Commandement de l'Espace
- Présentation du Centre national d'études spatiales

Références : - Code de la recherche
- Circulaire du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Par un décret d'attribution du 30 octobre 2025, un ministère de l'Espace est créé et est rattaché au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette création a pour but d'unifier les compétences spatiales de la France et de mettre en place une gouvernance clarifiée. Ce ministère doit permettre à la France de faire face aux défis du secteur spatial, à savoir les innovations technologiques, la compétition internationale, la coopération européenne et l'ambition scientifique renouvelée en raison du dérèglement climatique. En partenariat avec les autres ministères et le Centre national des études spatiales (CNES), ce ministère doit permettre une autonomie de la France, façonner les programmes scientifiques, porter l'industrie spatiale et permettre l'innovation.
Cette création permet de s'interroger sur les objectifs français en matière de spatial.
C'est pourquoi il sera présenté en premier lieu la stratégie spatiale française 2025-2040* (I), le ~~Centre~~ Commandement de l'Espace en second lieu (II), puis le CNES en troisième lieu (III).

* et la stratégie européenne

N° 1/4

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

I Les stratégies spatiales française et européenne

Nous présenterons tout d'abord la stratégie spatiale française 2025 - 2040 puis les priorités européennes.

A) La stratégie spatiale française 2025 - 2040

La stratégie de la France en matière de spatial pour la période 2025 - 2040 a été présentée par le Président de la République le 12 novembre 2025.

Elle s'articule en cinq piliers, avec comme objectif global de garantir la souveraineté spatiale de la France.

1er pilier : garantir un accès autonome, durable et stratégique à l'espace. Cet objectif repose sur la maîtrise totale de la production du lancement, grâce au Centre spatial guyanais et à l'exploitation de la fusée Ariane 6, de la fusée Vega C et l'étude de la prochaine génération de lanceurs.

2ème pilier : une économie spatiale européenne intégrée et compétitive. La France s'appuie sur l'industrie spatiale européenne incarnée par le groupe Airbus et souhaite mettre en place une politique de la demande spatiale grâce à la filière satellitaire avec des régimes de satellites tels que Copernicus ou Galileo.

3ème pilier : la sécurité, la défense et la résilience des systèmes spatiaux. Un renforcement des capacités militaires et de surveillance est prévu, notamment dans le domaine de l'écoute avancée et du renseignement, pour maintenir la souveraineté de la France.

4ème pilier : la science et l'exploration. Ce pilier a pour but de maintenir la présence de la France sur les vols habités, d'étudier la Terre et le dérèglement climatique et de maintenir l'excellence française en matière d'instrument scientifique.

5ème pilier : la stratégie internationale : la France souhaite mettre en place une régulation active de l'espace avec le but de défendre l'accès aux ressources notamment ou de réguler les nouveaux acteurs du "New Space". Cette stratégie internationale passe avant tout par l'Europe qui s'ouvre également sur ses alliés.

B) Les missions spatiales européennes

Le spatial européen est incarné par l'agence spatiale européenne (ESA en anglais). Elle a pour mission de développer les capacités spatiales européennes afin d'en faire bénéficier les citoyens européens. Elle est dotée d'un budget de 22,1 milliards d'euros, budget calculé en fonction du produit intérieur brut de chaque état-membre. Ces états-membres sont au nombre de 23, avec 3 membres associés et 5 accords de coopération internationale.

Les principales missions sont d'en apprendre plus sur la Terre, le Système Solaire et l'Univers en mettant au point des technologies et des services (satellitaires), tout en préservant l'industrie européenne.

L'ESA a comme priorités la science et la recherche, l'accès autonome à l'Espace avec notamment ses propres lanceurs, la sécurité et l'usage civil et non agressif de l'espace et enfin l'exploration, où l'ESA a négocié 3 places pour des astronautes européens dans les programmes Gateway et Artemis.

Ces différentes stratégies ont besoin d'être mise en œuvre et c'est pourquoi le Commandement de l'Espace a été créé.

II Le Commandement de l'Espace

Nous allons voir tout d'abord le contexte de la création du Commandement de l'Espace (CDE), ses missions et enfin son financement.

A) Le contexte de la création du CDE

Depuis le traité de l'espace de 1967, afin de promouvoir un usage pacifique de l'espace, les menaces ont augmenté. Ces menaces se sont démultipliées entre 2019 et 2025, avec une augmentation du nombre de satellites de plus de 40%. En parallèle, la contestation des intérêts s'est accrue et en 2019, un satellite russe a espionné un satellite franco-italien, poussant la création du CDE. Cet événement a poussé l'OTAN à reconnaître l'espace comme 5ème milieu opérationnel.

C'est pourquoi le CDE a été créé le 3 septembre 2019 à Toulouse et a été inauguré le 13 novembre 2025.

ne rien écrire dans la partie barrée

B) Les missions du CDE

Le CDE dépend du ministère des Armées et relève de l'armée de l'Air et de l'Espace. Cette entité, à vocation interarmées, a trois missions principales :

- Identifier et neutraliser les menaces avec le programme ARES qui surveille et protège les intérêts français.
- Suivre les débris spatiaux et les neutraliser en cas de besoin.
- Mener des opérations spatiales militaires, afin de garantir l'autonomie de l'accès à l'espace.

C) Le financement du CDE

A sa création en 2019, le CDE s'était vu attribuer un budget de 6 milliards d'euros, budget revu à la hausse en 2025 de 4,2 milliards d'euros supplémentaires.
De plus, 16 milliards d'euros sont attribués dans le cadre des opérations civiles - militaires.

Le CDE a de nombreux partenariats, dont le principal est le Centre national d'études spatiales.

III Le Centre national d'études spatiales

Nous verrons son statut actuel et ensuite ses missions.

A) Le Statut du CNES

Le CNES est un établissement public industriel et commercial. Il est sous tutelle des ministères chargés de la défense, de l'espace et de la recherche. Son conseil d'administration est composé de 18 membres avec un durée de mandat de 5 ans.
Le CNES a été créé en 1961 par le Général De Gaulle et a pour mission but d'être à la fois une agence de programmation et un opérateur spatial.

B) Les missions du CNES

Ses principales missions sont de maintenir et de renforcer l'autonomie de l'accès à l'espace de la France et à l'Europe, de soutenir le savoir-faire scientifique français, de soutenir l'industrie spatiale et de soutenir et favoriser la transition écologique à travers l'étude du réchauffement climatique.

N° 4./4.

IE 951 700 – IMPRIMERIE NATIONALE – 2020-01-PF 005 000